

Table des matières

1	Covoiturage : bientôt des contrôles sur les routes d'Ile-de-France ?	1
2	La qualité de l'air dans le métro toujours préoccupante	2
3	"Le Medef doit se transformer en faisant plus d'économie et moins de social juridique", Pierre Gattaz - 05/06.....	3
4	L'unité du Medef est fragile, préservons-là !	4
5	Croissance : ce que recommande le Medef	6
6	Revenu de base : treize départements français veulent tenter l'aventure	7
7	Le déficit de l'Assurance-maladie au plus bas depuis vingt ans	9
8	Transport routier : la réforme patine à Bruxelles.....	10
9	Réforme de la SNCF: la concurrence est-elle tuée dans l'œuf ?	12
10	Sur autoroute, plus vous polluerez, plus vous paierez !.....	13
11	Audiovisuel public : le rapport explosif des députés sur le modèle social de France Télévisions	15
12	Le boom du compte personnel de formation avant son passage en euros	17
13	Emploi des handicapés : le gouvernement fait le pari de la simplification.....	18
14	Prélèvement à la source, une réforme à haut risque politique	19
15	Philippe trop à droite pour les Marcheurs de la première heure.....	21
16	Révision constitutionnelle: Les Républicains annulent leur convention.....	23
17	Immigration, austérité, Russie : en Italie, Conte assume la rupture	24

::: ILE-DE-FRANCE

CAPITAL – 06/06/2018

1 Covoiturage : bientôt des contrôles sur les routes d'Ile-de-France ?



Un nouveau capteur est actuellement testé sur l'A86 pour contrôler le nombre de personnes par voiture.

Pour Valérie Pécresse, le covoiturage est une véritable solution aux embouteillages et à la pollution en Ile-de-France. Et pour que ce mode de transport s'installe dans les habitudes des Franciliens, une nouvelle étape a été franchie. Depuis quelques jours, des capteurs ont été installés sur l'A86 extérieure, à hauteur de Colombes dans les Hauts-de-Seine, afin de procéder à un test, rapporte [Le Parisien](#). Ces

caméras sont chargées de compter le nombre de personnes se trouvant dans chaque voiture. Si elles s'avèrent efficaces, l'idée est de les installer sur des voies d'autoroute dédiées au covoiturage, et déjà ouvertes aux bus et taxis. Et ainsi de pouvoir contrôler les automobilistes.

Les capteurs installés en test seront actifs jusqu'en août. Ils procèdent au comptage mais "ne relèvent pas les plaques d'immatriculation et n'identifient pas les personnes", promet la Direction des routes d'Ile-de-France (Dirif) au quotidien. Le coût de cette opération n'a pas été révélé mais la région a indiqué en avoir financé 50%. "On a besoin de savoir si on arrive à compter les gens qui sont dans les voitures pour vérifier que ceux qui empruntent les voies dédiées sont bien en train de covoiturer", a affirmé Valérie Péresse, la présidente de la région pour justifier l'installation de son flash. Une première expérimentation avait été menée en 2015 au poste-frontière de Jougne, entre le Doubs et la Suisse, mais la fréquentation et la vitesse sur cette route n'étaient pas aussi élevées que sur l'A86. En septembre 2017, la région Ile-de-France avait indiqué vouloir ouvrir une voie spéciale pour le covoiturage sur l'A1, l'A6, l'A10, l'A3 et l'A12.

Auparavant, Valérie Péresse avait tenté de séduire les Franciliens en subventionnant le covoiturage. En septembre 2017, elle avait décidé d'offrir deux euros par conducteur ou passager en proposant une enveloppe de 50.000 euros maximum à chacune des 17 entreprises de covoiturage partenaires. Après trois mois, Ile-de-France Mobilités a décidé de prolonger ce soutien jusqu'à la fin du mois de juin 2018. L'institution a refusé de nous indiquer si une nouvelle enveloppe avait été dédiée ou si la précédente n'avait pas été épuisée... Mais elle assure que l'effet de cette mesure est visible. Enfin, dernier levier actionné : la création de nouvelles places de parking relais à proximité des gares franciliennes, dont certaines doivent être réservées aux covoitureurs. Valérie Péresse a promis d'atteindre 10.000 nouvelles places d'ici à 2021.

Actuellement, les voitures en circulation pour les trajets domicile-travail ne transportent qu'en moyenne 1,1 personne. Selon Ile-de-France Mobilités, faire monter ce chiffre à 2 permettrait de réduire d'un tiers le nombre de véhicules sur les routes de la région.

Sophie LEVY AYOUN

LES ECHOS – 06/06/2018

2 La qualité de l'air dans le métro toujours préoccupante



La région, la RATP et la SNCF ont lancé un appel à projets pour dénicher des solutions chez les PME et les start-up. L'une des priorités sera de réduire la teneur en particules.

A Paris, le combat contre la pollution ne s'arrête pas à la surface du bitume. La qualité de l'air dans les souterrains mobilise également la puissance publique. La RATP, la région Ile-de-France, AirParif, Ile-de-France Mobilités et la SNCF viennent de lancer un [appel à projets](#) auprès des start-up, grandes entreprises et PME pour améliorer la qualité de l'air dans les enceintes du métro. Elles ont jusqu'au 15 juin pour faire des propositions. « *Etonnez-nous, apportez-nous des solutions disruptives ! Nous essaierons de les expérimenter* », lance Sophie Mazoué, la responsable du développement durable à la RATP.

Une dizaine d'entre elles se seraient déjà manifestées. La région a prévu un budget d'un million d'euros. Dans son [rapport de juin 2016](#), la collectivité soulignait, à l'appui de son plan d'action, que la qualité de l'air dans les transports publics était « *problématique* ». « *Sur les quais des stations Franklin-Roosevelt, Châtelet et Auber, 50 % des concentrations de particules PM10 sont supérieures à 100 g/m³ quand les seuils de recommandation de l'OMS sont inférieurs à 10* », affirmait-elle. Deux ans plus tard, elle juge toujours le bilan « *mitigé* ».

Trois sites pilotes

La RATP s'est dotée depuis longtemps d'un réseau de surveillance perfectionné. Elle mesure depuis 1997 la qualité de l'air dans [trois](#) grandes stations : Auber, [Châtelet](#) et Franklin-Roosevelt. « *Le réseau est chaud et sec. Nous mesurons six paramètres dans l'espoir de pouvoir les améliorer chaque année un peu plus* », explique Sophie Mazoué. Début mai, la RATP a décidé de porter à la connaissance du public ce jeu de six données (température, humidité, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, particules provenant du freinage). Ces trois sites pilotes ne seront pas l'unique terrain de jeu de l'appel à projets : les dispositifs pourront être testés dans des stations plus petites. Airparif se chargera des mesures.

La consultation ne fixe aucun objectif chiffré, mais vise des progrès « *significatifs* » dans des domaines précis. « *Les solutions devront répondre à une ou plusieurs problématiques : filtration, ventilation, réduction des émissions du matériel roulant, gestion des chantiers, réduction de l'exposition des travailleurs et des usagers, traitement des bouches extérieures d'aération* », précise le document.

« *Nous n'avons pas d'idées préconçues, notre enjeu est que ce soit très opérationnel* », confirme Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la région chargé de l'environnement. Une gageure dans un espace confiné et sécurisé fréquenté quotidiennement par 4 millions de voyageurs et des dizaines de milliers de salariés.

Reste à savoir ce que les candidats pourront apporter à la RATP, qui a déjà beaucoup entrepris dans ce domaine. Elle a modernisé ses systèmes de ventilation, initialement conçus pour résorber la fumée, et qui se sont avérés être aussi efficaces pour réduire la teneur en particules. Un plan de renouvellement des 342 ventilateurs, engagé en 2016, court jusqu'en 2020 à hauteur de 9 millions d'euros annuels. Elle profite aussi de chaque renouvellement de matériel pour remplacer le système de freinage mécanique, par un freinage électrodynamique par récupération, moins polluant.

Laurence Albert



BFM BUSINESS – 05/06/2018

3 "Le Medef doit se transformer en faisant plus d'économie et moins de social juridique", Pierre Gattaz - 05/06



C'est la dernière ligne droite pour la succession de Pierre Gattaz à la tête du Medef. Quatre candidats sont en lice pour accéder au poste. Selon son actuel président, cette campagne est l'occasion de se

poser les bonnes questions et de se repositionner face à un gouvernement plutôt pro-entreprise. Comment réformer le Medef pour l'adapter au style d'Emmanuel Macron et aux transformations de l'économie ? - Avec : Pierre Gattaz, président du Medef. - 12h l'heure H, du mardi 5 juin 2018, présenté par Hedwige Chevrillon, sur BFM Business.

REPLAY : <https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-medef-doit-se-transformer-en-faisant-plus-d-economie-et-moins-de-social-juridique-pierre-gattaz-0506-1080909.html>

LA TRIBUNE – 06/06/2018

4 L'unité du Medef est fragile, préservons-là !



Alors que l'élection à la présidence du Medef entre dans sa dernière ligne droite, Patrick Martin, président du Medef Auvergne-Rhône Alpes lance un appel à l'unité du mouvement face aux divisions révélées par la campagne pour la succession de Pierre Gattaz.

Alors que la campagne électorale du Medef entre dans sa dernière ligne droite, un constat s'impose : Jamais l'unité du mouvement n'a été tout à la fois aussi nécessaire et aussi fragile.

Nécessaire, car si notre pays semble désormais avoir pris le chemin des réformes de structures celles-ci ne marquent pas cependant « la fin de l'histoire » annoncée il y a plus de 25 ans par Francis Fukuyama et maintes fois démentie depuis.

Jamais, a fortiori dans un contexte de montées des populismes et de remise en cause de la construction européenne, le besoin d'une expression collective des entreprises de France n'a été aussi fort.

J'en suis convaincu le Medef est utile aux entreprises et à notre pays, en ce qu'il promeut quotidiennement des valeurs et des normes, non pas au service de tel ou tel secteur d'activité économique ou de telle ou telle branche professionnelle mais au profit de l'intérêt supérieur économique du pays et de l'intérêt général.

Dépasser les intérêts économiques différents

Le Medef dans son fonctionnement quotidien est donc appelé à dépasser les intérêts économiques différents et quelquefois strictement opposés de ses composantes. Cette construction originale est à la base des succès du mouvement. Malgré les débats et quelquefois les divergences, une fois qu'elles ont été validées par ses instances de gouvernance, les positions défendues deviennent celles de tous. L'unité du Medef est la condition de la réussite et de l'efficacité.

Cependant j'ai le sentiment que cette unité est aujourd'hui fragilisée par un ensemble de facteurs qui cumulés font craindre à terme une marginalisation voire un éclatement de notre mouvement.

Le premier facteur tient à la virulence des débats qui ont opposés ces dernières années les différentes composantes de notre organisation. Point n'est besoin de détailler davantage tant ces oppositions ont eu, trop souvent à mon goût, un aspect médiatique et public, que je ne peux que regretter pour l'image du Medef.

La réforme devenue incontournable du paritarisme

Le second facteur tient à la réforme devenue incontournable du paritarisme. Il faudra la mener de façon ambitieuse mais transparente, la réflexion devra donner lieu à un vaste débat associant tous les secteurs d'activités, tous les territoires, mais aussi le plus grand nombre possible d'entreprises. Une fois des orientations définies, elles devront être validées par les instances de gouvernance du Medef de façon transparente et démocratique. Ne nous y trompons pas, la réforme du paritarisme, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, ne sera pas sans conséquence sur le Medef. Il faudra donner de nouvelles raisons aux fédérations adhérentes de maintenir leur niveau d'engagement, alors même qu'elles considéreront que la défense de leurs intérêts ne passe plus nécessairement par le Medef, en matière de négociation sociale notamment.

Le dernier facteur tient aux circonstances particulières de l'élection à la présidence du Medef en 2018. Chacun s'accorde à dire que cette campagne verra s'opposer plusieurs candidats jusqu'à l'élection du 3 juillet. Peut-être même donnera t'elle lieu à un second tour, ce qui n'est jamais arrivé dans l'histoire, au moins récente, du patronat. Il serait illusoire de penser qu'une telle configuration d'élection serait sans conséquence sur l'unité du Medef, si elle devait voir s'opposer deux candidats aux profils et aux soutiens très différents. Les failles apparues ces dernières années dans le registre de l'unité pourraient devenir béantes et les positions irréconciliables. En effet les antagonismes de positions et de structures qui se révèlent obligatoirement dans une campagne, quelque soit la valeur personnelle des individus, demeurent et définissent les relations longtemps après la fin de l'élection.

Oui j'en ai la conviction l'unité du Medef est nécessaire mais elle est fragile.

C'est cette analyse qui a fondé en partie ma décision de me porter candidat. Homme d'entreprise engagé je connais bien le Medef, ses grandes qualités mais aussi ses petits défauts.

En militant résolu du modèle interprofessionnel, je pense que le Medef ne doit plus être un lieu d'opposition mais de convergence. Convergence des idées, des femmes et des hommes d'entreprise, des innovations. Un lieu d'échanges et de dialogue. Un lieu pour tous les créateurs et les chefs d'entreprise quelque soit leur secteur professionnel, leur âge ou leurs problématiques particulières.

La division est un poison mortel

Je pense être en mesure de créer les conditions pour tout à la fois développer l'attractivité de notre mouvement et convaincre une nouvelle génération de nous rejoindre et de prendre des responsabilités, donner des raisons nouvelles à ceux qui y sont déjà d'y demeurer et maintenir l'unité du Medef. C'est là que se situe le défi majeur que le prochain président aura à relever.

La division est un poison mortel. Le résultat de l'élection à venir accélérera la dissémination de ce poison, ou au contraire permettra de construire un Medef plus ouvert, plus efficace et plus uni. Je reste persuadé que, comme pour la construction européenne, la désunion conduira inéluctablement à l'affaiblissement. L'union est un combat, mais il vaut la peine d'être mené dans l'intérêt des entreprises que nous représentons. En ce qui me concerne j'entends le mener avec toute la détermination que me donne l'assurance de me battre pour le bien commun et l'intérêt général.

Par Patrick Martin, candidat à la présidence du Medef

::: ÉCONOMIE

LES ECHOS – 06/06/2018

5 Croissance : ce que recommande le Medef



L'organisation patronale juge possible de doubler la croissance potentielle française, à 2,5 % par an, « à condition de mener collectivement des efforts considérables ».

Ce n'est ni le testament de Pierre Gattaz ni la feuille de route de [son successeur](#) , mais un ensemble de propositions aux Français et à leurs représentants pour redynamiser l'activité économique du pays. **Le Medef publie ce mercredi un document** de plus de 200 pages pour peser dans le débat public. L'organisation patronale part d'un constat : la croissance potentielle de l'Hexagone, [estimée à 1,25 % par an par les économistes du Trésor](#) , est trop faible pour parvenir au plein-emploi.

Elle pourrait même s'affaïsser à 0,8 %, voire 0,3 % par an au cours des prochaines années si le pays ne prend pas la mesure des défis à venir, comme le numérique et les énergies renouvelables. Mais rien n'est écrit. « *Il faut changer la perception qu'ont les Français de l'économie* », insiste le Medef. « *Ils ont l'impression que la crise est continue depuis dix ans alors que d'autres pays s'en sont sortis. Nous avons des marges d'amélioration importantes à court terme* », estime l'organisation patronale.

Pour le Medef, il est possible de revenir à une croissance de long terme de 2,5 % par an, « *à condition de mener collectivement des efforts considérables pour l'adaptation de notre système productif* ».

Taxer la consommation plutôt que la production

Une bonne moitié des propositions du Medef sont des réformes structurelles, prônées par les organismes internationaux comme [l'OCDE](#) et [le FMI](#) . Sur la fiscalité, le message patronal est clair. Dans une économie ouverte, le capital est mobile et les ménages le sont moins. Il faut donc « *taxer davantage le revenu ou la consommation que les facteurs de production pour faire moins porter l'effort social et fiscal sur la production locale. Cette mesure de 'dévaluation fiscale' réduit le coût du travail pour les entreprises et stimule l'offre* », explique l'organisation, qui milite pour que les prélèvements obligatoires portent plus sur les ménages que sur les entreprises.

Pour une réforme de l'Union européenne

Deux autres thématiques sortent peu des sentiers battus : la libéralisation du marché des biens et services et l'efficacité de l'Etat. Mais le Medef innove lorsqu'il parle de l'Union européenne, par exemple. L'organisation juge que « *les leviers situés au niveau européen apportent un quart des gains potentiels de croissance à moyen terme* ». L'approfondissement du marché intérieur est une des pistes, « *notamment sur les échanges de services et de produits numériques, pour lesquels des marges persistent pour augmenter les échanges entre Etats membres de l'UE par comparaison avec les Etats-Unis* ». Deuxième domaine européen qui exige une amélioration, « *l'absence de mécanismes de stabilisation macroéconomique au moment de la crise de la zone euro a contribué à l'éclatement de la récession en 2013 et au retard de la zone euro sur les Etats-Unis dans la reprise* ».

Le Medef n'est pas loin de soutenir [les efforts d'Emmanuel Macron auprès de l'Allemagne](#) pour réformer la gouvernance de l'Union européenne. Mais Pierre Gattaz le rappelle en préambule, dans le document : « *Les Français ont perdu près de 8 % de PIB par habitant en dix ans par rapport à leur voisin allemand* ». Notre voisin est clairement vu comme un modèle par le président du Medef.

Guillaume de Calignon

6 Revenu de base : treize départements français veulent tenter l'aventure



Ce versement automatique sous condition de ressources permettrait, selon eux, d'être plus efficace que les aides actuelles. Ils souhaitent soumettre un texte de loi d'expérimentation à l'automne.

On le croyait moribond, presque enterré, victime collatérale d'une campagne présidentielle à couteaux tirés. Mais le revenu de base bouge encore. Chassé par la porte, il se fraie un chemin par la fenêtre et pourrait bientôt, si le gouvernement le permet, se déployer à l'échelle locale dans certains territoires français. C'est, en tout cas, ce qu'espèrent les treize présidents de conseils départementaux (Ardèche, Ariège, Aude, Dordogne, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Landes, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre et Seine-Saint-Denis) qui ont présenté, mercredi 6 juin à Bordeaux, une étude de faisabilité à laquelle *Le Monde* a eu accès. L'objectif : aboutir à un texte de loi d'expérimentation sur un échantillon de 20 000 personnes à l'automne.

Ses promoteurs savent qu'ils avancent en terrain miné. Promu et décrié à droite comme à gauche, le revenu de base est une vieille idée aux contours pour le moins élastiques. Dans sa version libérale, popularisée par l'économiste américain Milton Friedman, il est pensé comme un impôt négatif se substituant aux prestations sociales. Les sociaux-démocrates, à l'inverse, l'envisagent comme un complément. D'autres, enfin, militent pour en faire un socle qui libérerait les travailleurs du salariat.

Le point mérite d'être souligné : quand ils parlent de revenu de base, les départements prêchent, eux, pour une allocation sous condition de ressources. Un versement mensuel automatique sans contrepartie, mais qui ne bénéficierait pas à tous. « *Inconditionnel ne veut pas dire universel*, insiste Jean-Luc Gleyze, président socialiste de Gironde. *On n'imagine pas une seconde que les Rothschild touchent le revenu de base. L'idée, c'est de viser ceux qui ont peu et ceux qui n'ont rien.* » En d'autres termes, les plus précaires et notamment les travailleurs pauvres, comme les aides à domicile, qui enchaînent les contrats courts, les saisonniers, les jeunes agriculteurs...

Comment mieux les aider ? « *Je n'ai aucun dogme*, assure l'élus aquitain. *Le but n'est pas de mettre en application le programme de Benoît Hamon, mais de revoir les dispositifs de lutte contre la pauvreté. Les "trente glorieuses" ont vécu, mais je suis certain d'une chose : pour évaluer correctement une politique, il faut la tester.* » Les départements, chargés aujourd'hui de la distribution du revenu de solidarité active (RSA), semblent le niveau idéal. Reste à savoir sur quelles bases.

Pas de big-bang en vue

C'est justement ce que l'Institut des politiques publiques (IPP) s'est efforcé de modéliser en s'appuyant, pour la première fois en France, sur les données de l'administration fiscale et les enquêtes de l'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee). Trois grandes variables ont été prises en compte : l'élargissement du dispositif aux jeunes dès 18 ou 21 ans, la prise en compte ou non des aides

au logement en plus du RSA et de la prime d'activité, et, enfin, le degré de dégressivité en fonction des revenus additionnels.

A priori, pas de big-bang en vue. Pour le directeur de l'IPP, l'économiste Antoine Bozio, qui a chapeauté l'étude, le but, quel que soit le scénario retenu, est avant tout de pallier les failles les plus béantes du système. L'automatisme des versements mensuels aurait l'avantage de réduire considérablement les non-recours. Pour mémoire, entre 30 et 40 % des personnes éligibles au RSA-socle n'en bénéficient pas aujourd'hui. En outre, les jeunes en sont pour l'essentiel exclus alors que la part des 18-24 ans vivant sous le seuil de pauvreté avoisine les 16 %. Un taux deux fois plus élevé que pour les 25-64 ans.

Autre écueil : des aides comme le RSA et les APL (aide personnalisée au logement) ne sont pas synchronisées entre elles dans le temps. Autant de lourdeurs qui plombent la lisibilité de l'ensemble et pèsent aujourd'hui sur le retour à l'emploi. *« Pour une personne seule touchant le RSA et les APL, chaque euro gagné en plus représente en moyenne 65 centimes d'allocations en moins, estime Antoine Bozio. Ça n'incite pas à travailler certains bénéficiaires, alors même que c'est le but des autorités. »*

« Le système fonctionne d'autant moins bien, ajoute Jean-Luc Gleyze, que les travailleurs sociaux passent un temps fou à contrôler les uns et les autres. Ceux que nous avons rencontrés dans le cadre des réunions publiques autour du revenu de base étaient pour l'essentiel très favorables à l'inconditionnalité. Moins de répression et plus d'accompagnement, voilà ce qu'ils attendent. »

Au bout du compte, sur les dix-huit scénarios développés par l'IPP, deux grandes versions tiennent la corde. La première, minimaliste, est conçue pour remplacer uniquement le RSA et la prime d'activité. Sur cette base, elle garantirait 461 euros par mois à une personne seule et décroîtrait à un rythme de 30 % en fonction des revenus d'activités, pour s'annuler à 1 536 euros net. Automatisée et élargie aux jeunes dès 21 ans, son déploiement coûterait 9,6 milliards d'euros à l'échelle nationale et 2,8 millions d'euros dans le cadre de l'expérimentation. Des chiffres qui grimpent avec une éligibilité à partir de 18 ans : 16,2 milliards d'euros et 4,7 millions.

« Dans le sens de l'histoire »

Plus ambitieux, le deuxième scénario englobe les aides au logement. Pour les locataires, le revenu de base monterait alors à 725 euros, et à 530 euros pour les propriétaires, avec une dégressivité de 38 %. Fatalement, les coûts finaux seraient plus élevés : 17,6 milliards pour les plus de 21 ans, soit 5,2 millions dans le cadre de l'expérimentation, et 25,7 milliards pour les jeunes dès 18 ans, soit 7,5 millions.

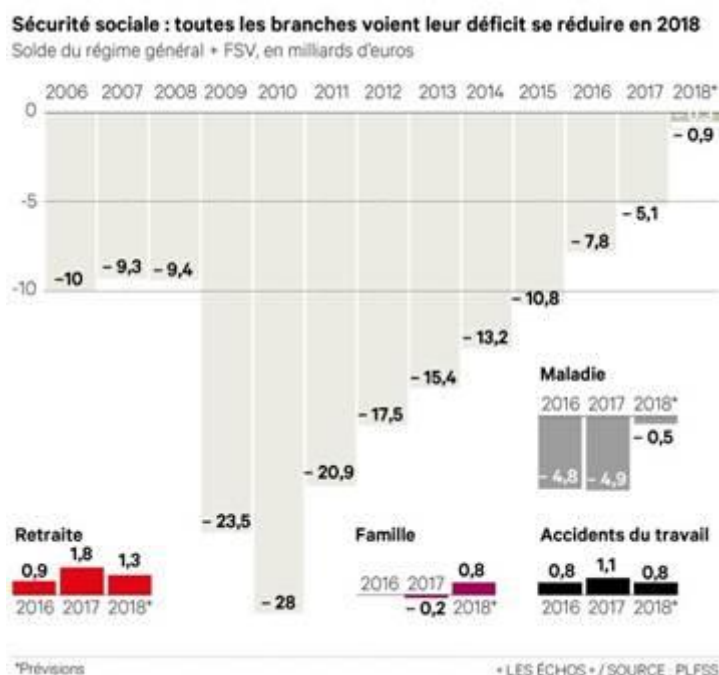
Comment financer tout cela ? Les présidents de départements n'en ont de toute évidence pas les moyens. *« Mais, normalement, quand l'Etat passe par une loi d'expérimentation, comme c'est cas, par exemple, pour le programme "territoires zéro chômeur de longue durée", il y a un fonds de dotation »,* explique André Viola, président socialiste du conseil de l'Aude. *« Emmanuel Macron s'est dit à plusieurs reprises favorable à ce genre de tests à l'échelle locale. Le revenu de base pourrait être la mesure de gauche de la deuxième partie de son mandat »,* estime l'élu.

« On a besoin, quoi qu'il en soit, d'expérimenter, insiste l'économiste Daniel Cohen, associé au projet. Aux Etats-Unis, les rivalités entre secteurs public et privés stimulent l'innovation. En France, les collectivités locales peuvent favoriser une émulation similaire. » Pour l'enseignant, pas de doute : *« Le revenu de base va dans le sens de l'histoire. Parce que les crises économiques des trente dernières années ont engendré une hausse de la précarité phénoménale, il faut redessiner la protection sociale. »*

Les départements se donnent quelques mois pour soumettre à l'exécutif un texte de loi. Selon Gilles Finchelstein, de la Fondation Jean-Jaurès, il faudra aussi d'ici là trouver un nom au dispositif. « Revenu de base » sonnerait encore trop « ancien monde ».

Par **Elise Barthet**

7 Le déficit de l'Assurance-maladie au plus bas depuis vingt ans



La prévision de déficit pour 2018 de cette branche de la Sécurité sociale a été ramenée à 500 millions d'euros. Le régime général et le Fonds de solidarité vieillesse frôlent également l'équilibre grâce à des cotisations sociales plus fortes que prévu.

Après de longues années de crise, l'Assurance-maladie va mieux. Elle devrait **frôler l'équilibre financier en 2018**, selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale, qui se réunit ce mardi en fin d'après-midi. La prévision réactualisée de déficit de l'Assurance-maladie est désormais de 500 millions d'euros, contre une prévision de 700 millions dans la loi de financement de la Sécurité sociale votée à l'automne, et surtout contre un déficit constaté de 4,9 milliards en 2017. Elle revient à un niveau proche de celui de l'année 1999 !

L'objectif d'augmentation des dépenses d'assurance-maladie, fixé par le législateur à 2,3 %, devrait être respecté en 2018 grâce à l'importance des crédits mis en réserve, comme l'a analysé le comité d'alerte sur les dépenses d'assurance-maladie le 30 mai. Les cotisations rentrent plus vite que prévu grâce à la croissance et la hausse des taxes sur le tabac profite à la branche. **L'augmentation de 1,7 point du taux de la CSG** aurait pu être une bonne affaire pour l'Assurance-maladie, à qui ce surplus est affecté en totalité, mais elle est compensée par diverses mesures dont la suppression des cotisations salariales maladie.

Un déficit à 300 ou 900 millions d'euros

Ce n'est pas la seule bonne nouvelle. Avec ce retour en forme de l'« *homme malade* » de la Sécurité sociale, pour reprendre l'expression de la Cour des comptes, c'est l'ensemble de la protection sociale qui en profite. Le déficit 2018 des quatre branches du régime général additionnées au Fonds de solidarité vieillesse **devrait être ramené à 300 millions d'euros**, au lieu des 2,2 milliards d'euros prévus et des 5,1 milliards de **déficit constaté en 2017**.

Cependant, le déficit pourrait s'élever à 900 millions d'euros, si le coût du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) n'est pas compensé à la Sécurité sociale via le budget de l'Etat. Créé en 2017 pour les employeurs de l'économie sociale qui n'ont pas droit au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), le CITS va être supprimé et remplacé par un allègement de cotisations sociales à partir de 2019. La compensation étatique prévue à l'origine a été supprimée dans le budget 2018 de la Sécurité

sociale. « *Même si cette compensation reste de droit en 2018, il apparaît peu probable qu'elle soit effectivement versée* », souligne la Commission des comptes.

2,8 milliards de recettes non prévues

L'amélioration des comptes est surtout due à un surcroît de 2,8 milliards de recettes par rapport à la prévision initiale. Grâce au retour de la croissance, la masse salariale du secteur privé bondirait de 3,9 % au lieu de 3,1 % anticipés.

En sens inverse, il faudra financer 700 millions de prestations sociales non prévues, et [l'adossement du régime d'assurance-maladie des étudiants au régime général](#), qui se traduit par la suppression d'une cotisation et qui n'a pas été inscrit dans le budget de la Sécurité sociale.

La manne des excédents à venir

Sur 2017-2021, les comptes ne devraient pas déraiser par rapport à la trajectoire inscrite dans la loi de programmation pour les finances publiques, estime la Commission. Il est prévu des excédents croissants dégagés par les organismes de protection sociale à partir de 2019.

Demeurent quelques incertitudes : la croissance, mais aussi la maîtrise des prestations de retraite alors que le recul de l'âge minimum ne produit plus d'effets, et la réalisation des efforts prévus par l'assurance-maladie. « *La nature des économies à réaliser reste à documenter alors même qu'il faut tenir compte de la situation des hôpitaux comme des Ehpad* », écrivent les rapporteurs.

Enfin, la Commission ouvre déjà le débat sur l'attribution de la manne des excédents à venir de la Sécurité sociale. A compter de 2019, le solde positif des régimes sociaux resterait stable à 0,8 point de PIB dans la trajectoire présentée par la France à Bruxelles. Ce qui n'est pas logique au vu des excédents croissants anticipés. Mais cela va « *résulter de la mise en place de transferts vers l'Etat des recettes des organismes de Sécurité sociale venant en excédent de ce solde. La mise en oeuvre de ce dispositif devra être précisée dans les prochaines lois financières* », note la Commission. Tout en prévenant qu'il faudra faire attention à ne pas fragiliser le remboursement de la dette sociale.

Solveig Godeluck

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 06/06/2018

8 Transport routier : la réforme patine à Bruxelles



Les ministres des Transports européens se retrouvent jeudi. Les pistes pour lutter contre le dumping social sont au coeur d'un bras de fer entre les pays de l'Ouest et de l'Est.

Pare-chocs contre pare-chocs. Un an après [la proposition de la Commission européenne](#), l'explosive réforme du transport routier patine à Bruxelles, victime d'un intense bras de fer entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est, opposés sur quasiment tous les pans de cet ensemble de directives et de règlements.

Jeudi, les ministres européens des Transports se retrouvent en Conseil, à Luxembourg, pour un rendez-vous qui devait au départ les voir adopter une « orientation générale », un accord politique. Il n'en sera rien : après six mois d'empoignades en groupes de travail, le Conseil se bornera à leur présenter des « rapports de progrès », points d'étape ici bien mal nommés. Aucun consensus ne se dessine sur les quatre dossiers clés : le statut ou non de salariés détachés des routiers (et donc leur salaire), leurs temps de repos, les règles du cabotage et le calendrier de la généralisation des nouveaux tachygraphes devant faciliter les contrôles.

Europe sociale contre marché unique

« Les deux blocs visent des objectifs opposés », résume une source européenne. L'Ouest, au sein d'une « Alliance du routier » emmenée par Paris et Berlin, réclame au nom de l'Europe sociale et d'une concurrence loyale des mesures contre le « dumping social » des transporteurs de l'Est. Ces derniers exigent à l'opposé un maximum de souplesse au nom du marché unique et accusent l'Ouest de « protectionnisme déguisé ». Avec 5 millions de salariés et 560.000 entreprises recensées en Europe, les enjeux sont lourds.

La question de l'application du détachement illustre à elle seule l'ampleur des divergences : la France veut qu'un routier soit considéré détaché dès qu'il roule à l'étranger, la Commission le propose après trois jours dans un autre pays, les pays de l'Est évoquent une dizaine de jours ! Ces derniers sont d'autant plus fermes qu'ils jugent que la récente réforme du travail détaché est un cadeau à Paris et Berlin et entendent bien prendre leur revanche dans ce dossier aux allures de match retour.

Le jeu trouble des Bulgares

La Bulgarie, qui tient depuis janvier la présidence tournante du Conseil, est même accusée de ne pas y jouer son rôle de médiateur en raison de la forte pression que lui met son parlement sur ce dossier. « Depuis janvier, ils sont arc-boutés sur neuf jours pour le détachement ! Tous les « compromis » présentés restent très déséquilibrés », insiste une source proche de l'Alliance du Routier.

L'Ouest attend la reprise du dossier, à partir du 1^{er} juillet, par l'Autriche, qui héritera alors de la présidence du Conseil et est membre de l'Alliance du routier. D'ici là, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, s'active dans l'espoir de décrocher un accord à l'hiver. Elle a multiplié les rencontres bilatérales lors d'une réunion sur les réseaux européens de transport, fin avril en Slovénie. « Il prendra du temps mais il faut un accord. Les pays de l'Est y ont aussi intérêt pour sortir du flou juridique actuel », analyse un diplomate européen.

Tensions au Parlement

Certes, mais lequel ? Lundi soir, un signal peu encourageant pour la France est venu du Parlement européen. Dans un climat très tendu, avec des votes par nationalités plus que par groupes politiques, la commission Transport y a adopté une série de rapports sur les principales mesures du texte qui font bondir les eurodéputés hexagonaux. « On vient d'ouvrir la porte à une libéralisation à marche forcée », déplore l'écologiste Karima Delli, pointant en particulier l'autorisation du repos en cabine et l'allongement du temps de conduite. « Le transport routier, après avoir été abandonné par Emmanuel Macron dans les négociations sur la directive sur le détachement, continue, semble-t-il, d'être une variable d'ajustement de l'Europe sociale. Nous refusons cette situation ! », ont aussi réagi à droite Franck Proust et Renaud Muselier (PPE).

Les conditions de travail au coeur des débats sur le transport routier en Europe //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301765992117-les-conditions-de-travail-au-coeur-des-debats-sur-le-transport-routier-en-europe-2181680.php>

Derek Perrotte

9 Réforme de la SNCF: la concurrence est-elle tuée dans l'œuf ?



Le Sénat a voté la réforme ferroviaire avec de nombreux amendements favorables aux cheminots

Ce mardi 5 juin, le texte sur la réforme ferroviaire a été adopté par le Sénat en première lecture avec 240 voix pour et 85 contre. La commission mixte paritaire chargée de trouver un texte commun entre députés et sénateurs se tiendra lundi 11 juin après-midi. Toujours en grève, les syndicats appellent à une nouvelle journée sans cheminots le 12 juin.

Alors que [la réforme de la SNCF](#) est en passe d'être totalement adoptée, marquant une véritable victoire politique pour Emmanuel Macron, il est une question qui se pose, un peu moins politiquement correcte : la réforme de la SNCF sera-t-elle, au final, une vraie réforme ?

Plus précisément, s'agissant de [l'ouverture à la concurrence](#) n'y a-t-il pas un risque que les nombreuses assurances consenties aux cheminots, par le biais des amendements, ne la tuent dans l'œuf au lieu de la favoriser ? «Pas du tout, répond le sénateur LR [Gérard Cornu](#), rapporteur du texte, qui se définit comme un libéral : «Au contraire, nous avons veillé à ce que ce texte soit équilibré, et qu'il respecte le principe fondamental de la réforme. Je suis persuadé qu'il va permettre à de nombreux acteurs de se positionner». Même son de cloche, du côté de Jean-Baptiste Djebbari, député LERM rapporteur du texte à l'Assemblée nationale qui dit avoir eu ce souci en tête : «Nous avons veillé à concilier un cadre protecteur pour les cheminots et une ouverture à la concurrence qui soit effective».

Pourtant, si une sortie de crise se profile, avec les organisations [syndicales les plus réformistes - CFTD](#) et Unsa- c'est bien parce que les parlementaires ont accédé à leurs nombreuses demandes. Demandes qui représentent potentiellement autant de contraintes susceptibles de décourager les entreprises comme [Transdev](#), ou encore Arriva, la filiale de Deutsche Bahn, voire même Keolis de répondre aux futurs appels d'offres. Une des principales dispositions obtenues par les syndicats consiste en la possibilité pour un cheminot de la SNCF qui partirait dans une entreprise d'accueil de revenir dans son ancienne maison s'il le souhaite, si l'entreprise fait faillite, ou si un poste se libère à la SNCF. Les syndicats ont obtenu de pouvoir conserver une telle possibilité jusqu'à huit ans. «Mais attention, ce n'est pas vraiment un droit automatique de retour comme on l'entend ici et là, précise un conseiller ministériel proche du dossier, c'est une option de retour, ce qui n'est pas pareil, avec dans certains cas, un refus possible de la part de la SNCF».

Pour Gérard Cornu cette disposition pourrait même s'avérer un avantage pour les nouveaux entrants, car cela leur permet de s'assurer dès le début de l'activité de la compétence du personnel. «Les entreprises d'accueil auront besoin de cheminots immédiatement opérationnels et cette disposition leur facilitera la vie car ce parachute social encouragera le volontariat de gens de la SNCF. Les contrôleurs y gagneront eux aussi car ils se feront embaucher à de meilleures conditions.» Les parlementaires anticipent même, au final, que cette option de retour soit très peu utilisée. Ils ont toutefois mis un «cliquet» à 3 ans, empêchant tout retour avant, et une borne à 8 ans que l'on ne pourra pas dépasser. Pour le reste des obligations sociales de transferts entre deux entreprises, les experts assurent que l'on «tombe» dans les règles de droit commun, le L1224-1, assouplies en 2016 par la loi El Khomri.

Convention collective à venir. Il n'empêche. Du côté de certains opérateurs susceptibles d'être intéressés par l'ouverture des marchés, «on se serait bien passé de ce droit de retour et évidemment on regrette ce cadeau fait aux syndicats». Mais pour l'heure, ils ne pensent pas que les termes de la loi

pénaliseront la concurrence. En réalité, les choses ne vont pas se jouer sur ce terrain-là mais dans la convention collective cadre à venir, qui sera négociée dès que la loi sera passée, cet été. Et les négociations promettent d'être âpres, bien plus peut-être que [les 26 jours de débrayage passés !](#) Elles se tiendront alors que les rancœurs de la grève ratée ne seront pas dissipées, mais aussi sur fond d'élections professionnelles à venir à la SNCF en novembre prochain. En plus, le gouvernement s'est arrogé le droit d'intervenir dans cette discussion. Les opérateurs - mais aussi la SNCF- redoutent ses largesses.

«Clairement si on transfère intégralement [le statut de cheminot](#) dans la convention collective, tout le monde va courir avec des semelles de plomb, prévient l'économiste Pascal Perri, spécialiste des transports. Ce sera très important car les éléments qui seront négociés ne seront pas de menus détails, il y a les garanties des frais de santé pour les agents et leurs ayants droit, mais aussi les facilités de circulation - les billets gratuits —, des éléments de rémunération...» [Pour Jean-Marc Daniel, économiste](#), «cette convention collective est bien le nerf de la guerre. Mais on l'oublie souvent, il y a aussi un autre élément crucial : la subvention qui sera octroyée aux opérateurs. Si le niveau de cette subvention est trop élevé, pas de doute, ce sera bien une réforme en trompe-l'œil qui aura été votée du point de vue des finances publiques !»

Fanny Guinochet

LE PARISIEN – 06/06/2018

10 Sur autoroute, plus vous polluerez, plus vous paierez !



Le tarif des péages autoroutiers pourrait être bientôt calculé en fonction de la distance parcourue par votre véhicule mais aussi de son niveau de pollution. C'est ce que viennent de voter les députés européens.

Depuis que le dioxyde de carbone (CO2) fait figure d'ennemi numéro 1 du climat, ses émissions sont devenues un argument de poids pour les constructeurs. Car modèle peu vertueux rime avec malus écologique coûteux. Pas très vendeur pour des automobilistes soucieux de rouler « propre ». D'autant qu'ils devront à l'avenir payer plus cher leur péage autoroutier s'ils rejettent trop de gaz carbonique ou de particules fines. Les députés européens viennent en effet de voter en faveur d'un projet d'euro-redevance fondée sur la distance parcourue et les émissions polluantes du véhicule.

Si cette proposition est approuvée par le Conseil européen et les Etats membres, elle s'appliquera en 2021 pour les poids lourds et en 2026 pour monsieur et madame Tout Le Monde. « Avec ce nouveau système de péage, un vieux camion à la norme Euro 2 paierait une redevance de 39,60 euros sur un trajet Paris-Strasbourg, alors qu'un poids lourd Euro 6 ne paierait que 14,40 € de plus », explique l'eurodéputée Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy, présidente de la délégation socialiste française et rapporteuse de ce texte.

Un système expérimenté sur l'A63

Pour le même trajet, un automobiliste lambda paiera, lui, 2,70 € de plus s'il roule en diesel Euro 6 (contre 4,05 € pour un diesel de vieille génération) et... 50 centimes s'il possède un véhicule électrique. « Il y a 136 000 km de réseaux autoroutiers en Europe et le principe est que les usagers participent au fait d'abîmer ces routes et de polluer », explique l'élue française. Les recettes obtenues serviraient notamment à financer les travaux d'amélioration des routes.

Ce système pollueur-payeur s'applique déjà en France aux poids lourds sur les 104 km de l'autoroute A63, dans les Landes. En accédant aux données techniques du véhicule (contenues dans le boîtier de télépéage du camion) et en les croisant avec un lecteur de plaque, la barrière d'autoroute applique un paiement différencié.

Plus le poids lourd est vieux, plus il paye. « Le montant du péage est en moyenne de 35 €, mais cela peut monter à 41 € pour les camions les plus polluants et descendre à 33 € pour les moins polluants », explique Olivier Quoy, le directeur général d'Atlandes, la société concessionnaire.

Le risque d'instaurer une mesure «socialement injuste»

Les entreprises de transport ont vite compris l'intérêt d'investir dans des camions de dernière génération. « Entre 2015 et 2017, nous avons enregistré une hausse de 10 % du trafic poids lourds mais cela s'est traduit pas une baisse notable des émissions polluantes, de l'ordre de 20 à 40 %, car les flottes de véhicules ont été renouvelées », précise Olivier Quoy.

L'ancienne ministre de l'Ecologie [Delphine Batho](#) n'est pas contre cette idée, mais elle en pointe les limites. « Tout ce qui incite au déploiement de véhicules moins polluants est bon à prendre mais il ne faut pas que ce soit une double peine pour ceux qui n'ont aujourd'hui pas les moyens de changer de voiture et devront demain payer plus cher au péage », estime la députée des Deux-Sèvres.

Elle appelle donc le gouvernement à doubler la prime destinée aux ménages modestes pour les aider à changer de voiture. Le délégué général de l'association [40 millions d'automobilistes](#), Pierre Chasseray, pointe lui aussi le risque d'instaurer une mesure « socialement injuste ». « Il ne faudrait pas que cette nouvelle redevance creuse encore l'écart entre ceux qui ont les moyens de se payer une voiture neuve, de prendre l'autoroute et les autres. »

ET AUSSI UNE REDEVANCE ANTI-BOUCHONS ?

Et si l'on payait à terme plus cher son péage quand on circule sur... une route embouteillée. Dans le cadre de la révision de la directive européenne, les députés ont aussi prévu d'instaurer une « redevance pour congestion ». Chaque Etat membre serait libre de la mettre en place ou non. « L'idée, assez polémique, vise à inciter les gens à moins prendre leur voiture aux heures de pointe en les faisant payer parce qu'ils sont en partie responsable de la congestion de la route », explique un concessionnaire autoroutier français.

Dans le tunnel de l'A86, un système similaire est en place. Les automobilistes doivent s'acquitter selon les jours et l'heure de 1,50 € à 11,60 € pour un même trajet entre Vélizy (Yvelines) et Rueil (Hauts-de-Seine). Les députés européens ont également défini un niveau maximal de redevance selon les types de route empruntée. Si vous roulez sur une route principale au cœur d'une métropole, vous pourriez ainsi payer 1,98 € par kilomètre parcouru contre 0,66 € si vous empruntez un axe en zone rurale. Les

recettes tirées de cet « impôt congestion » devraient être allouées aux solutions pour résorber les bouchons.

Frédéric Mouchon

LES ECHOS – 06/06/2018

11 Audiovisuel public : le rapport explosif des députés sur le modèle social de France Télévisions



Un groupe de députés, emmené par Frédérique Dumas, a publié un rapport sur l'audiovisuel public, proposant de transformer en profondeur le modèle social des groupes. Il conteste la suppression de France 4 en hertzien.

« Un nouveau pacte social. » C'est l'une des pistes majeures - et potentiellement explosive - de réforme qu'envisage le rapport de la députée Frédérique Dumas, rédigé avec plusieurs parlementaires (1), sur l'« audiovisuel public à l'heure du numérique ».

Au lendemain de la [présentation par la ministre de la Culture des pistes de réformes du gouvernement](#), ce rapport, qui n'est pas tendre à l'égard du fonctionnement des entreprises publiques, propose de « repenser le modèle social des groupes audiovisuels publics, notamment de France Télévisions, afin de dégager des marges de manoeuvre et de s'adapter à la possibilité de diffuser sur différents canaux, plutôt que de demander des économies qui vont amoindrir l'offre », résume Frédérique Dumas, députée LREM et ancienne productrice.

« Lorsqu'on regarde les économies opérées dans le budget 2018, on voit que les budgets création ont baissé », dit-elle.

Ce rapport, donné avant la présentation de lundi au ministère de la culture, à Matignon, et dont « Les Echos » ont eu copie, est la « contribution de plusieurs députés au débat », dit-elle.

Le rapport aborde largement le cas de France Télévisions. Pour ses auteurs, l'organisation et le temps de travail doivent être au service de l'évolution du modèle en contrepartie d'un grand plan d'investissement dans la formation et les compétences. « Malgré le poids des syndicats qui, pour certains, limitent la marge de manoeuvre, les salariés sur le terrain sont en demande de changement », estime Frédérique Dumas.

Une masse salariale en augmentation

Le document souligne, en prenant appui sur un [rapport de la Cour des comptes](#), qu'au regard de l'évolution observée dans la fonction publique d'Etat, les économies liées à l'entreprise unique et les plans de départs volontaires (à fin 2014) sont insuffisants. L'âge moyen des salariés du groupe reste élevé.

La masse salariale chez France Télévisions, qui est censée diminuer, n'a finalement fait qu'augmenter : entre 2012 et 2017, elle a augmenté de 3 % (après notamment la mise en place de l'entreprise unique) malgré une baisse des effectifs de 6,2 %.

Le temps de travail en question

L'organisation du temps de travail chez France Télévisions apparaît « *sans conteste* » plus favorable qu'ailleurs. Elle ne favorise pourtant pas l'« *efficience* », considèrent les députés. Les journalistes de TF1 travaillent ainsi onze à dix-huit jours de plus qu'eux, selon ce rapport, ce qui équivaut à 115 équivalents temps plein.

Parallèlement, le rapport constate l'absence d'accord sur la polyvalence des salariés dans plusieurs branches du groupe audiovisuel public et une surreprésentation du personnel encadrant.

Le surcoût de la filière de production interne

Autre point noir évoqué : la filière de production interne. Le surcoût de fabrication interne est chiffré entre 35 % et 50 % pour des événements comme les Molières ou encore un festival de musique, selon des documents internes confidentiels (l'un date de 2011, les autres sont plus récents) que se sont procurés les députés. Certaines personnes seraient payées davantage que le nombre de jours calendaires, compte tenu de la rémunération à la tâche !

Ainsi, [le futur feuilleton quotidien](#) du groupe public, qui doit arriver à la rentrée, est qualifié de « *risque de catastrophe industrielle* » vu l'ampleur des investissements réalisés.

La question de France 4

Le rapport évoque le cas de France 4, et refuse toute idée de suppression ou de délinéarisation, comme l'a pourtant prôné Françoise Nyssen lundi. « *L'existence d'une chaîne enfants dans le service public est un enjeu politique et culturel. On a besoin d'une chaîne enfant, sans pub, sécurisée.* »

Au contraire, la chaîne doit voir ses missions renforcées. « *Elle répond à deux de nos priorités : l'éducation artistique et culturelle et la réduction des fractures, notamment des fractures numériques. Il faut que l'audiovisuel puisse toucher tout le monde, y compris ceux qui n'ont pas accès à Internet* », dit Frédérique Dumas.

En outre, le passage en numérique risque de peser sur l'audience. Le rapport souligne que lorsque BBC 3, la chaîne jeunesse du groupe britannique, a opéré ce virage, ses audiences se sont effondrées de 85 %.

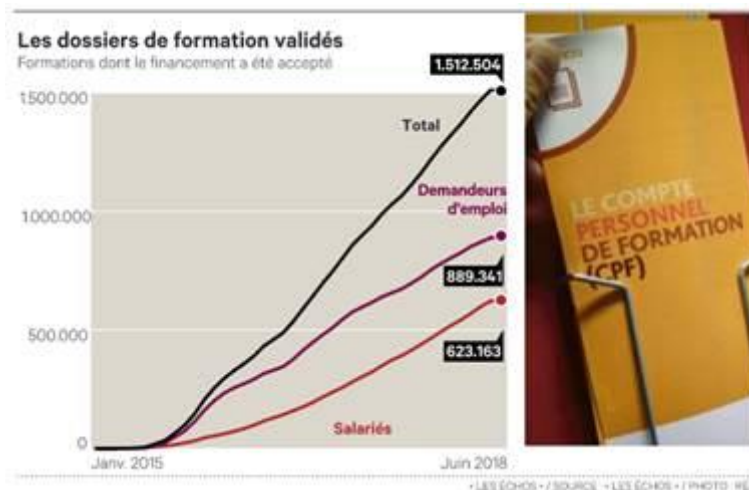
(1) Frédérique Dumas, Pascal Bois, Raphaël Gérard, Marie-Ange Magne, Sophie Mette, Sandrine Mörch, Pierre-Alain Raphan.

Marina Alcaraz

::: SOCIAL

LES ECHOS – 06/06/2018

12 Le boom du compte personnel de formation avant son passage en euros



Le CPF va basculer d'heures en euros au 1er janvier. Les salariés sont incités à l'utiliser avant la fin de l'année pour être sûr de ne pas y perdre. L'application qui permettra à chacun de le mobiliser ne sera pas disponible avant juillet 2019.

Tout ce qui est pris n'est plus à prendre. Avant [le passage du compte personnel de formation \(CPF\) d'heures en euros](#), le 1^{er} janvier 2019, les organismes de formation font le forcing pour que les salariés mobilisent leurs comptes, seuls ou via leurs employeurs. C'est le constat que font plusieurs Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), soucieux des conséquences de cette inflation de demandes pour leurs trésoreries.

« C'est vrai, je constate une accélération des mobilisations depuis un ou deux mois », confirme Thierry Teboul, le directeur général de l'Afdas, l'OPCA des secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs. Même son de cloche chez Opcalia, un des deux OPCA interprofessionnels. « Certains projets de formation s'accroissent dans la perspective d'une baisse de ressources », confirme un de leur pair, sous couvert d'anonymat.

500 euros par an

Mis en place avec la réforme de 2014, le CPF est un droit individuel financé par une contribution mutualisée des employeurs gérée par les OPCA. Fin février, les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour que son crédit passe de 24 à 35 heures par an, avec un plafond de 400 heures (contre 150). [Jugeant le dispositif trop opaque](#), le ministère du Travail a, au contraire, décidé que le CPF devait être crédité en espèces sonnantes et trébuchantes, à raison de 500 euros par an (800 pour les moins qualifiés), à la seule main de son titulaire.

Le hic, c'est que 35 heures ramenées à 500 euros, cela fait un taux de conversion de 14,28 euros de l'heure, alors que le taux moyen via les OPCA ressort à 31 euros grâce aux bénéfices de la mutualisation. Autrement dit, dénoncent les opposants à la monétarisation, les salariés vont y perdre lors de la bascule : un CPF doté de 100 heures par exemple ne « vaudra » plus que 1.428 euros passé le 1^{er} janvier, contre 3.100 euros s'il est mobilisé d'ici au 31 décembre.

Une super application sur smartphone

« Il est évident qu'un salarié doit mobiliser son CPF aujourd'hui et pas demain », lâche Natanael Wright, le président de « Wall Street english » pour la France qui a tenté, sans succès, d'obtenir une rallonge de la part de l'exécutif. Le ministère du Travail n'en démord pas : le système de mutualisation a favorisé l'inflation des prix. Ce que les OPCA reconnaissent en partie tout en réfutant le procès en inconséquence qui leur est fait. Le marché va donc s'aligner et le salarié y gagnera.

Il y gagnera, à condition de pouvoir accéder aux euros de son CPF. Pour cela, Muriel Pénicaud promet une super application sur smartphone souvent présentée comme le « tripadvisor » de la formation professionnelle mais qui ne sera pas disponible, au mieux, avant mi-2019 (et encore pas dans sa version définitive qui permettra de payer directement l'organisme de formation).

Les OPCA ont été mobilisés pour assurer la transition. Charge à eux d'instruire les demandes de mobilisation des CPF en euros au moins six mois l'année prochaine, alors même qu'ils sortiront secoués. Le ministère leur impose une **consolidation au pas de charge** pour assurer leurs nouvelles missions, centrées sur l'apprentissage.

Les chômeurs vont être contraints de puiser dans leur compte personnel de formation //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301761554395-les-chomeurs-vont-etre-contraints-de-puiser-dans-leur-compte-personnel-de-formation-2181433.php>

Alain Ruello

LES ECHOS – 06/06/2018

13 Emploi des handicapés : le gouvernement fait le pari de la simplification



L'exécutif va compléter son projet de loi sur les parcours professionnels d'une série d'amendements pour favoriser l'accès des personnes handicapées au marché du travail.

Réforme de la politique d'emploi des handicapés, acte I. Le gouvernement déposera jeudi une série d'amendements au **projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »** afin de parvenir enfin au respect des **fameux 6 % de taux d'emploi**. « *Des pays qui n'ont pas d'obligation légale affichent de meilleurs résultats* », a relevé, ce mardi, Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, qui clôturait la première phase de la grande concertation lancée mi-février. « *L'objectif est bien d'aider les entreprises pour atteindre ce taux* », a insisté Sophie Cluzel, la secrétaire d'Etat chargée des handicapés.

Trente et un an après la loi de 1987, le constat est cruel : seuls 3,4 % des emplois du privé sont occupés par des handicapés (5,2 % des agents publics). A 19 %, leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Leur niveau de qualification est très inférieur. Conséquence, un demi-million d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi...

Droit commun

Le mot d'ordre pour arriver au but, selon l'exécutif ? Droit commun. En clair, l'insertion doit se faire au maximum via les dispositifs généraux favorisant l'emploi direct, même si des outils spécifiques doivent demeurer, comme le **recours** à la **sous-traitance** auprès des établissements spécialisés.

Le projet de loi trace la voie en instaurant la collecte de la contribution par l'Urssaf, laquelle sera calculée automatiquement via la déclaration sociale nominative, même s'il faudra attendre le 1^{er} janvier 2020 pour voir disparaître les cinq formulaires actuels. Le texte a également prévu un grand débat tous les cinq ans devant le Parlement.

Les amendements, qui seront examinés à compter du 11 juin en séance plénière, vont plus loin en changeant le périmètre de calcul des effectifs pris en compte pour déterminer le taux d'emploi des handicapés : en passant de l'établissement à l'entreprise, le gouvernement estime que le potentiel d'emploi va progresser de 100.000 salariés.

Intérim inclus

Autre changement, tous les types de contrat de travail seront pris en compte, intérim inclus. La base légale exonérant certaines professions va être revue. Les accords collectifs dits « agréés » ne pourront être renouvelés qu'une fois (soit six ans au maximum). En parallèle, l'exécutif promet que le service public - Education nationale en tête - sera exemplaire, tandis que les centres de formation d'apprentis recevront une prime spéciale handicap.

Reste l'acte II de la réforme, à savoir la remise à plat de l'offre de services aux employeurs et aux handicapés, qui va faire l'objet d'une seconde concertation. Elle pourra s'appuyer sur le [rapport tout juste remis](#) par le député LREM Adrien Taquet et Jean-François Serres, du Conseil économique, social et environnemental (Cese), qui préconise entre autres d'automatiser le renouvellement de droits pour les personnes handicapées dans certains cas.

Alain Ruello

::: POLITIQUE

LE MONDE – 06/06/2018

14 Prélèvement à la source, une réforme à haut risque politique



Alors que les Français tardent à constater les effets des mesures sur le pouvoir d'achat, le gouvernement compte sur la fin de l'année pour modifier leur perception.

Alors que les Français avaient jusqu'au mardi 5 juin pour remplir leur déclaration d'impôt sur les revenus 2017, ils ont découvert, en plus du montant qu'ils devront verser au fisc, quel taux sera prélevé sur leur salaire en janvier 2019, au titre du prélèvement à la source. La première étape d'une réforme à haut risque politique.

Emmanuel Macron et Edouard Philippe savent que l'erreur n'est pas permise, même si, « avec 3 millions d'entreprises et 38 millions de foyers fiscaux, il n'est pas possible qu'il n'y ait aucun incident », confiait récemment au *Monde* le patron de la direction générale des finances publiques, Bruno Parent. « La pression sur l'administration est très forte », reconnaît-on à Matignon.

Ils savent aussi que le timing n'est pas favorable. Alors que les Français tardent à constater les effets des promesses présidentielles sur le pouvoir d'achat, le gouvernement compte sur la fin de l'année pour modifier leur perception. La découverte de leur nouveau salaire net, amputé de l'impôt sur le revenu, le 31 janvier 2019, pourrait gâcher la fête. « Ce n'est pas un sujet de débat aujourd'hui à l'Élysée », assure le porte-parole de l'Élysée, Bruno Roger-Petit.

Tout le monde n'affiche pas la même sérénité au sein de la majorité. « *Pour l'instant, on a perdu le combat sur le pouvoir d'achat* », rappelle Sacha Houlié, député La République en marche (LRM) de la Vienne. Les premiers allègements de cotisations salariales, au 1^{er} janvier 2018, ont été percutés par la hausse concomitante de la contribution sociale généralisée (CSG). L'augmentation des taxes sur le tabac et le carburant (dont le prix du baril est par ailleurs reparti à la hausse) ont encore plus terni le tableau. Le pouvoir d'achat des Français a d'ailleurs reculé au premier trimestre.

« Un bouleversement majeur »

La poursuite de la baisse des cotisations salariales, en octobre, et la baisse d'un tiers de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers doivent faire oublier cette séquence malheureuse, espère le gouvernement. « *La baisse du salaire net inscrit sur la feuille de salaire est de nature à détruire les effets positifs de ces mesures* », juge François Patriat, le président du groupe LRM au Sénat.

« *C'est un énorme risque politique, cela peut parasiter le moment "plus de pouvoir d'achat". Il va falloir sortir les rames pour ce moment délicat de transition* », poursuit Sacha Houlié. « *On touche là un sujet du quotidien, il faut qu'on explique encore et encore aux Français qu'ils ne perdent rien en pouvoir d'achat* », admet-on à Matignon. D'ailleurs, quand Emmanuel Macron avait décidé, après son élection, de repousser la mise en place du prélèvement à la source, prévue par son prédécesseur au 1^{er} janvier 2018, il avait évoqué « *l'impact que ça aura pour nos concitoyens psychologiquement lorsqu'ils recevront une fiche de paie où optiquement le salaire aura baissé* ».

« *C'est un bouleversement majeur, qui touche un point extrêmement sensible : la feuille de paie, résume Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion au sein de la Fondation Jean-Jaurès, d'autant que le sujet du pouvoir d'achat est celui qui a posé le plus de difficultés au président et qu'il existe l'idée dans l'opinion que Macron favorise les plus riches.* » Et ce en 2019, abonde l'économiste Gilbert Cette, dans une tribune au *Monde* du 2 juin, quand « *les entreprises recevront deux chèques d'environ 20 milliards d'euros, avec la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi en baisse des charges* ».

La thématique d'un agenda déguisé

« *Il y a aussi un risque que la diminution du salaire soit perçue comme un "tour de passe-passe" fiscal et que, de la même manière qu'ils sont persuadés que le passage à l'euro a fait monter les prix, une partie des Français se persuadent que le gouvernement en profite pour les taxer un peu plus* », ajoute Chloé Morin. Une thématique d'un agenda déguisé que plusieurs députés « marcheurs » disent devoir combattre sur le terrain.

De la psychologie à l'économie... Certains imaginent déjà un recul de la consommation quand les Français auront constaté la baisse de leur revenu net. « *Il y aura forcément un impact psychologique au départ. Mais ça ne durera pas plus de deux mois*, estime Cendra Motin, députée LRM de l'Isère, membre de la commission des finances et chargée d'une mission spéciale sur le prélèvement à la source. *Rappelez-vous, quand on est passé à l'euro, 10 000 francs sont devenus 1 500 euros, ça a fait bizarre, certains n'osaient plus dépenser, et puis c'est revenu.* »

« *Que l'on donne le sentiment aux Français que le truc n'est pas maîtrisé et il y a un réel risque que certains fassent de l'épargne de précaution* », ajoute un conseiller de l'exécutif, proche d'Emmanuel Macron. « *Je crains un gros problème psychologique à gérer, peut-être récessif* », a alerté Pierre Gattaz, le président du Medef. Les entreprises en tout cas, s'inquiètent de cette réforme, qui les transforme en collecteur d'impôt et va leur coûter de l'argent.

« *Nous voulons éviter de transformer ce qui n'est qu'un moment de transition technique en un sujet politique*, explique Amélie de Montchalin, députée LRM de l'Essonne et membre de la commission des finances. *Nous essayons de déminer tous les sujets qui peuvent l'être.* » Si le gouvernement martèle qu'il n'y a aucun souci, il ne lésine pas pour autant sur les moyens. Quarante mille agents des impôts ont été formés pour répondre aux contribuables, des centres d'appels seront ouverts, des campagnes de publicité lancées, une phase de test est prévue à compter d'octobre pour les entreprises...

Une ligne écrite plus gros sur le bulletin de salaire

Dès qu'il en a l'occasion, Gérald Darmanin rappelle que seuls 44 % des Français payent l'impôt sur le revenu. Et pour les 60 % de contribuables mensualisés, répète le ministre des comptes publics, le montant prélevé sera inférieur à la mensualité payée, puisque le paiement se fera sur douze mois au lieu de dix. Tous les arguments sont bons : « *La dizaine de jours de trésorerie qu'il fallait jusqu'ici avancer au Trésor public [la mensualité est prélevée le 15 ou le 16 du mois] disparaîtra* », poursuit-il.

Gérald Darmanin est même prêt à revenir partiellement sur la décision qu'il avait prise concernant les crédits d'impôts. Il n'est aujourd'hui pas prévu que le fisc en tienne compte dans son calcul du taux de prélèvement à la source : les contribuables avanceront les sommes dues dans ce cadre et se les verront rembourser à l'été. Cendra Motin, pour qui « *il faut mensualiser le versement du crédit d'impôt des services à la personne, sinon on prend le risque que le travail au noir chez les employés à domicile remonte* », a convaincu Bercy de rouvrir le dossier.

L'exécutif a même décidé d'utiliser le bulletin de salaire pour communiquer. Un arrêté, publié le 12 mai au *Journal officiel*, précise que la ligne « *net à payer avant impôt sur le revenu* » doit être écrite en plus gros, « *dans un corps de caractère dont le nombre de points est au moins égal à 1,5 fois le nombre de points du corps de caractère des autres lignes* ». Et tant pis pour la simplification administrative, chère à Emmanuel Macron.

Par **Virginie Malingre** et **Cédric Pietralunga**

LE PARISIEN – 06/06/2018

15 Philippe trop à droite pour les Marcheurs de la première heure



Paris VIIe, le 5 juin. Le Premier ministre Edouard Philippe lors de la séance des questions au gouvernement

Le Premier ministre est de plus en plus critiqué par nombre de macronistes, qui le trouvent trop loin de l'ADN d'En Marche !

« C'était un peu cataclysmique, ça commence à gueuler », s'emporte un député LREM, en quittant, mardi matin, le sous-sol de l'Assemblée nationale où se tient chaque mardi, salle Victor-Hugo, la traditionnelle réunion de groupe.

« Il ne nous écoute pas, j'ai le sentiment qu'il est juste venu nous faire la leçon », embraye un autre. Il ? Édouard Philippe, le Premier ministre, qui a tenté de resserrer les rangs dans sa majorité. Surtout après les [dissonances internes sur le glyphosate](#), dont l'interdiction d'ici 2021 n'a finalement pas été inscrite dans la future loi agriculture et alimentation.

Mais aussi ces interrogations croissantes, entendues chez certains Marcheurs, sur la politique gouvernementale qui serait « trop marquée à droite » et « pas assez dans le récit progressiste et macroniste ».

«Nous formons avant tout une équipe»

« Je ne viens pas ici pour vous taper sur les doigts, mais on doit jouer plus collectif », a rappelé devant eux le locataire de Matignon, selon plusieurs participants. « La question n'est pas de savoir s'il faut un avant-centre, un ailier droit ou un arrière-gauche. Nous formons avant tout une équipe », a-t-il enchaîné, filant la métaphore footballistique à quelques jours du Mondial. Un effet oratoire qui n'a visiblement pas convaincu tout le monde.

C'est qu'après le [rejet du plan banlieue de Borloo](#), la polémique sur la [baisse envisagée des aides sociales](#) pour réduire les déficits, ou encore le [boulet des 80 km/h](#), beaucoup craignent une coupure de plus en plus marquée avec les Français des classes moyennes et populaires.

« Macron a gagné sur une politique de centre gauche, et là on va de plus en plus vers la droite. Il faut un rééquilibrage », réclame un député marcheur, inquiet des « postures parfois dogmatiques » du Premier ministre. Un peu à l'image de son mentor Alain Juppé.

« Edouard, c'est un mec hypersympa. Mais il a aussi ce travers de la rigidité, il est parfois trop techno. Lui et son entourage pensent qu'une bonne mesure se suffit à elle-même. Or, ce n'est pas le cas. Il faut porter le message politique, faire de la pédagogie, du récit », enchaîne un autre.

L'attitude de Philippe commence à en agacer plus d'un

Même [Manuel Valls](#) (apparenté LREM) y est allé de son laïus lundi en réunion de groupe, interpellant notamment le gouvernement sur la nécessité de « ne pas négliger la politique de la ville, [la question de la laïcité](#) », tout en soulevant « l'aspect parfois trop technocratique de certains textes, là où les Français sont en attente de sens ».

Des propos qui rappellent l'avertissement de [Catherine Barbaroux](#), l'ancienne présidente par intérim d'En marche !, à l'occasion des un an de pouvoir fêtés au musée des Arts forains le 15 mai. « Attention à ce que la promesse initiale ne soit pas trahie. On est en train de perdre une partie de ceux qui avaient voté pour nous. Où est passé notre ADN ? », s'était-elle inquiétée.

Un début de rébellion ? Pas encore, même si, en coulisses, l'attitude d'Édouard Philippe commence à en agacer plus d'un. « Le paradoxe, c'est qu'on se retrouve avec une équipe, les juppéistes, qui a été battue à la primaire de la droite, mais qui tient les rênes de Matignon, et qui pratique le pouvoir comme si elle avait gagné l'élection. Ce n'est pas tout à fait le cas... », remarque un cadre LREM.

«Le gouvernement défend une politique équilibrée»

« L'autre jour, il est venu à une réunion du bureau exécutif d'En marche en disant avec nonchalance qu'il avait trouvé « vachement bien » un dépliant qu'il avait découvert récemment sur sa commode. Ce dépliant, c'était... le programme de Macron à la présidentielle. On en a conclu qu'il ne l'avait donc jamais lu avant », reproche un membre du bureau, qui rappelle au passage qu'il n'a jamais voulu prendre sa carte au parti.

Autant de griefs que rejette en bloc l'entourage du Premier ministre. « Parler de politique de droite ou de politique de gauche, c'est voir le monde avec des vieilles lunettes. Le gouvernement défend une politique équilibrée, il n'y a pas les tenants du libéré d'un côté, et les tenants du protégé de l'autre. C'est absurde », s'agace-t-on.

Il faudra en tout cas plus qu'une réunion de recadrage à l'Assemblée pour remettre tout le monde d'accord.

Par Olivier Beaumont

16 Révision constitutionnelle: Les Républicains annulent leur convention



Guillaume Larrivé et François Cornut-Gentille

Le parti de Laurent Wauquiez, très remonté contre la réforme Macron, n'est pas encore au point sur ses arguments et propositions

Les Républicains devaient tenir mercredi prochain une convention thématique sur les institutions, la deuxième d'une série lancée le 18 avril autour de l'immigration. Elle n'aura pas lieu.

Annulée ! La convention sur les institutions que devaient tenir Les Républicains mercredi prochain n'aura pas lieu. Cela devait être le deuxième rendez-vous programmatique organisé par le parti de Laurent Wauquiez. Le premier, le 18 avril, avait été consacré à l'immigration. Celui-ci devait être piloté par [Guillaume Larrivé, député de l'Yonne](#), spécialiste des questions institutionnelles, en charge avec Virginie Calmels et Luc Ferry du projet de LR, et François Cornut-Gentille, député de la Haute-Marne, missionné par Laurent Wauquiez pour suivre au nom du parti la [révision constitutionnelle](#).

Finalement, cette convention n'aura pas lieu. « Nous avons jugé que le timing n'était pas le bon. L'opinion publique n'a pas l'oreille à cela. Le débat sur la révision des institutions va durer jusqu'au printemps 2019. Tout concentrer sur une matinée n'avait pas forcément de sens », explique Guillaume Larrivé. Ce dernier, accompagné de Christian Jacob, le patron du groupe LR à l'Assemblée nationale, et de François Cornut-Gentille, a dîné le 30 mai avec Nicole Belloubet. La garde des Sceaux leur a confirmé ce calendrier très long. Alors que l'examen de la révision constitutionnelle débutera le 3 juillet à l'Assemblée nationale, Les Républicains ont plutôt décidé d'adopter une « expression plus polyphonique ». « Il faut que nous ayons un pool d'orateurs à l'Assemblée et au Sénat. Il faut même que des professeurs d'université partageant nos analyses s'expriment », dit Guillaume Larrivé.

Cette annulation a aussi d'autres explications. Les Républicains voulaient inviter des intervenants étrangers, indisponibles ce matin-là. Moins anecdotique, plus politique : la réflexion du parti en la matière n'était pas tout à fait aboutie. « Cette réforme est inutile et aura des effets très pervers. Cela, nous pouvions dès maintenant le démontrer. Mais il faut aussi répondre au malaise démocratique que nous connaissons. Sur ce point-là, nous ne sommes pas prêts », reconnaît François Cornut-Gentille.

Le bon ton. Or, à l'issue de la convention, Laurent Wauquiez aurait dû dévoiler les propositions du parti sur ce sujet, [comme il l'avait fait le 18 avril sur l'immigration](#). Ce printemps, le numéro 1 des Républicains voulait peser dans le débat institutionnel lancé par Emmanuel Macron. Celui qui tente d'être le premier opposant ne voulait pas laisser [Gérard Larcher, le président du Sénat, en première ligne](#). Dans l'entourage de ce dernier, on se réjouit d'ailleurs de l'abrogation de la convention : « C'est une décision plutôt sage. Cela n'était pas très opportun et cela risquait d'alimenter des polémiques inutiles alors que nous sommes en pleine négociation. »

Dans cette affaire, pour Les Républicains, il s'agira également de trouver le bon ton. Une bonne partie des troupes, notamment à l'Assemblée nationale, veut combattre pied à pied cette réforme. Très technique, celle-ci est symbolisée par une mesure plébiscitée par les Français : la baisse du nombre des parlementaires. Comment, pour la droite, ne pas donner le sentiment de s'y opposer en disant non au texte en général ? Pas simple. Le 3 juillet, au Palais Bourbon, LR compte défendre plusieurs motions de

rejet. « Il ne faudra pas se braquer sur la baisse des députés, mais mettre l'accent sur les effets très néfastes de celle-ci couplée avec l'introduction de la proportionnelle, préconise François Cornut-Gentille. Cela va couper un peu plus les élus du terrain. »

Ludovic Vigogne

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 06/06/2018

17 Immigration, austérité, Russie : en Italie, Conte assume la rupture



Le nouveau chef du gouvernement italien, Giuseppe Conte, a défendu mardi avec ardeur devant le Parlement la politique «populiste» qu'il entend désormais mener et a obtenu la confiance du Sénat.

Entouré de ses deux puissants vice-présidents, [Luigi Di Maio, chef de file du Mouvement 5 étoiles \(M5S, antisystème\)](#), et [Matteo Salvini, patron de la Ligue \(extrême droite\)](#), le nouveau président du Conseil, Giuseppe Conte, a prononcé mardi son premier discours au Parlement, en sollicitant la confiance du Sénat, qu'il a obtenue à une majorité de 26 voix, «pour ce gouvernement et pour son programme de changement». Pendant 75 minutes, une durée inhabituellement longue pour cet exercice, il s'est porté «garant» du «contrat de gouvernement» signé par les deux partis de la coalition devant quelque 300 sénateurs.

Sans les détailler, ni jamais parler de couverture budgétaire pour des réformes évaluées par de nombreux experts entre 100 et 120 milliards d'euros, ce professeur de droit privé de 54 ans, novice en politique, en costume bleu nuit, pochette blanche et cravate mauve, s'est présenté comme «l'avocat de tout le peuple italien». «Si le populisme est la capacité d'écouter les besoins du peuple, alors nous nous en revendiquons», a-t-il affirmé, tout en se déclarant «pragmatique: écouter, exécuter et contrôler seront les piliers de notre action».

En politique étrangère, Giuseppe Conte a réaffirmé «l'appartenance avec conviction de l'Italie à l'Alliance atlantique» et le maintien de «relations privilégiées avec les États-Unis». Tout en confirmant que son gouvernement favoriserait «une ouverture à la Russie en se faisant l'initiatrice d'une révision des sanctions économiques» adoptées par l'Europe.

Réformes économiques et sociale

Définissant l'Union européenne comme «notre maison», il a encore déclaré que «l'Italie, en tant que pays fondateur, a le droit de revendiquer une Europe plus forte et plus équitable». Soulignant la nécessité de garantir «la stabilité financière et la confiance des marchés», il a ajouté que la dette publique italienne (131,5% du PIB), la deuxième de la zone euro après la Grèce, était «pleinement soutenable: nous voulons la réduire avec de la croissance et pas avec des mesures d'austérité». Il estime pour cela qu'une réforme fiscale équitable - allusion à la «flat tax» qui serait mise en place en 2019 pour les entreprises et en 2020 pour les particuliers - est une mesure «propice à promouvoir la croissance». Comme le sont, a-t-il poursuivi, le «revenu et la retraite de citoyenneté» nécessaires pour

rétablir l'équité sociale: «Comblé le différentiel de croissance entre l'Italie et l'Europe sera notre objectif.»

Passant en revue les réformes économiques et sociales qu'il entend promouvoir, il a cité l'introduction d'un salaire horaire minimum, la prison pour les grands fraudeurs du fisc, une lutte sévère contre la corruption «avec des méthodes inédites», une loi sur la légitime défense, une sur les conflits d'intérêts, des peines rigoureuses contre les violences sexuelles, une réforme des délais de prescription, une lutte sans concession contre toute forme d'exploitation économique et la marginalisation sociale dont sont victimes jeunes et chômeurs.

Au chapitre des flux migratoires, Giuseppe Conte a haussé le ton pour affirmer sa volonté de «combattre avec détermination les trafics d'êtres humains qui prospèrent sous le couvert d'une fausse solidarité». Il a ajouté, en scandant ses mots: «Nous ne sommes pas racistes et nous ne le serons jamais, mais l'Italie ne peut pas rester seule face au problème de l'immigration!»

«Nous demanderons avec force le dépassement du règlement de Dublin pour obtenir le respect effectif d'une répartition équitable des responsabilités et pour réaliser des systèmes automatiques de répartition obligatoire des demandeurs d'asile», a-t-il déclaré. Ce chapitre, a-t-il insisté, constituera «le premier test de notre volonté de dialogue», soulignant que «l'échec de l'Europe (à promouvoir ce dialogue) a conduit de nombreux États européens à se refermer sur eux-mêmes», allusion aux pays du pacte de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) avec lesquels le vice-président du Conseil et ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, parlait lundi soir de resserrer les liens.

Toujours sur l'immigration, Giuseppe Conte a rendu hommage à Soumaila Sacko, syndicaliste agricole malien de 29 ans, tué samedi dernier sur un chantier en Calabre dans un attentat probablement mafieux. «C'était l'un des mille travailleurs agricoles avec un permis de séjour en règle qui se rendent chaque jour dans les champs de notre pays pour travailler dans des conditions qui sont en dessous du seuil de dignité», a-t-il dit, visiblement ému. À l'évocation de ce drame, l'ensemble des sénateurs, opposition comprise, s'est levé pour applaudir longuement.

Le Sénat a voté mardi soir sa confiance au gouvernement de Giuseppe Conte à une majorité de 26 voix, nettement plus large que prévu. 171 sénateurs lui ont accordé leur confiance tandis que 117 l'ont refusé, 25 s'étant abstenus. Le Président du Conseil se présentera ce mercredi à la Chambre des Députés pour le deuxième et dernier vote de confiance.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2018/06/05/01003-20180605ARTFIG00348-immigration-austerite-russie-en-italie-conte-assume-la-rupture.php>

Rome joue le choc frontal avec l'Union européenne //

<http://premium.lefigaro.fr/international/2018/06/05/01003-20180605ARTFIG00340-rome-joue-le-choc-frontal-avec-l-union-europeenne.php>

Richard Heuzé

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



28.06.2018

28.06.2018